



Votre assistant personnel Open Access (OA)

Votre situation

Votre publication est issue d'un projet de recherche qui a fait l'objet d'un financement dans le cadre du **Fonds National Suisse qui a officiellement démarré après le 1er avril 2018**.

Votre article va être ou a été publié dans la revue *New England Journal of Medicine*. Cette revue permet de déposer la version publiée ([PDF éditeur](#)) - embargo de 6 mois - dans [SERVAL](#). Pour connaître les conditions particulières, suivez ce [lien](#).

Vous **n'avez pas encore cédé** vos droits de diffusion exclusive à votre éditeur.

Vos obligations

Votre publication, qui est (ou sera) diffusée par accès payant **devra donc suivre la voie verte** pour être en accord avec la politique Open Access du FNS. [En savoir plus](#).

Vous devez diffuser librement votre article au plus tard **6 mois** après sa publication, peu importe la discipline. [En savoir plus](#).

La politique d'auto-archivage de votre revue **semble être en accord** avec le mandat du FNS. Vous pouvez déposer votre article dans [SERVAL](#). Vous trouverez des tutoriels pour savoir comment le faire sur notre [portail OA](#).

Vos possibilités de financement

Vous avez diffusé (ou voulez diffuser) votre publication par **accès payant**. Les fonds de publication OA **ne soutiennent pas** cette modalité de publication.

Or, **suivre la voie verte n'engendre pas de frais supplémentaires pour vous**. Il suffit d'auto-archiver une copie de votre manuscrit dans [SERVAL](#) et de le rendre accessible après la fin de la période d'embargo.

Vos droits

Puisque vous devez suivre la voie verte et que vous n'avez pas encore cédé vos droits de diffusion, vous pouvez négocier avec votre éditeur des conditions favorables pour l'auto-archivage.

Les **conditions d'auto-archivage** demandées par le FNS sont de 6 mois d'embargo sur le manuscrit d'auteur accepté, ou post-print.

Vous trouverez des **lettres type** pour négocier les conditions d'auto-archivage sur notre [portail OA](#).



Si vous avez des questions sur la diffusion de vos publications, contactez-nous.
open.access@unil.ch



Pour en savoir plus sur l'Open Access et [SERVAL](#), consultez nos ressources sur [portail OA](#).



Open Access

Nous avons utilisé [SHERPA/RoMEO](#) pour essayer de déterminer la politique d'auto-archivage de votre éditeur. Tous les renseignements sont exacts au mieux de notre connaissance, mais ils ne doivent pas être considérés comme du conseil juridique.

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Glossaire

La voie verte (Green OA)

La voie verte fait référence à la publication parallèle d'une version du manuscrit dans un dépôt ouvert, ou auto-archivage. Les archives ouvertes peuvent être institutionnelles, comme notre propre [SERVAL](#), ou disciplinaires.

La publication est souvent différée (période d'embargo) et autorisée uniquement pour le manuscrit d'auteur accepté (AAM), également connu sous le nom de post-print. Ceci est le manuscrit accepté pour publication (après examen par les pairs), mais avant toute mise en page par l'éditeur.

[SHERPA/RoMEO](#) est une excellente ressource pour essayer d'apprendre la politique d'un éditeur sur l'auto-archivage. [Héloïse](#) est un service similaire disponible pour les revues francophones.

La voie dorée (Gold OA)

La voie dorée fait référence aux articles librement accessibles *immédiatement* au moment de la publication. Ceci est possible soit avec des revues Open Access, soit avec l'accord de l'éditeur du livre.

Le Directory of OA Journals ([DOAJ](#)) liste les différentes revues Gold OA; le Directory of Open AccessBooks ([DOAB](#)) liste les livres académiques. [OpenEdition](#) est une autre plateforme pour des livres en Open Access principalement francophones. Tous les deux sont des sources excellentes pour connaître les éditeurs qui publient déjà en Open Access.

Les travaux publiés en Open Access sont souvent protégés par une licence ouverte [Creative Commons](#).

La voie hybride (Hybrid OA)

De nombreux éditeurs commerciaux proposent désormais des revues hybrides qui restent payantes sur abonnement, mais dans lesquelles il est possible d'ouvrir des articles individuels si les auteurs ont accepté de payer des APC. Ce modèle aboutit souvent à payer deux fois pour le même contenu, une fois à travers l'abonnement, et une seconde fois en payant les APC («double dipping»), raison pour laquelle il est déconseillé.

La seule exception concerne les accords Read&Publish avec les éditeurs. Ainsi, les universités continuent d'avoir accès aux revues d'un éditeur et, dans le même temps, les chercheurs ont la possibilité d'y publier gratuitement en libre accès. La voie hybride n'est pas financée par le FNS.

Embargo

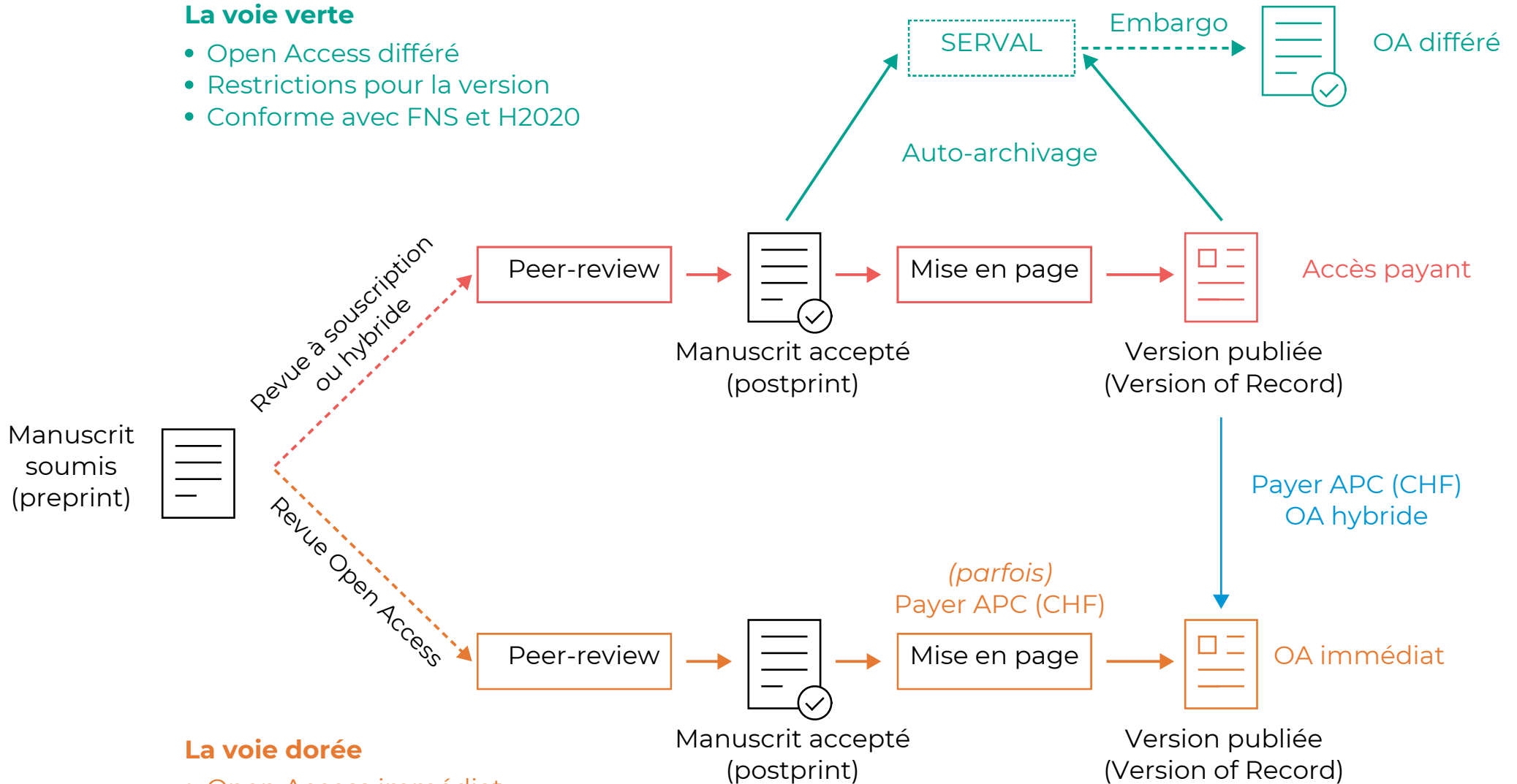
Dans le domaine de la publication savante, un embargo est une période pendant laquelle l'accès aux articles (ou la version numérique d'une monographie) est interdit aux utilisateurs qui n'ont pas payé pour y avoir accès.

Versions du manuscrit



La voie verte

- Open Access différé
- Restrictions pour la version
- Conforme avec FNS et H2020



La voie dorée

- Open Access immédiat
- Payer article processing charges (APC)
- Conforme avec FNS et H2020
- APC hybrides pas remboursé par FNS

